

Nom du produit: Décireur
Révision: 28/04/2015
Date d'impression: 28/04/2015

Section1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise.

1.1-Nom du produit

Décireur

1.2-Utilisation de la préparation

Décapant liquide pour tous bois.

1.3-Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Société: Ets Lefauchaux
13 rue d'Hébécourt
27140 Saint denis Le Ferment

Téléphone: 02 32 55 14 10
Fax: 02 32 55 50 87
Adresse E-Mail: contact@lefauchaux.fr
N°Téléphone appel d'urgence: +33(0)1 45 42 59 59

Société/Organisme: INRS/Orphila <http://www.centres-antipoison.net>

Section2. Identification des dangers.

2.1-Classification de la substance/préparation.

Selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]
Flam.Liq.2 H225
Eye Irrit .2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16.

Selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE
F;R11
Xi;R36
R66
R67

Texte complet des phrases R: voir section 16.

2.2-Éléments d'étiquetage.

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes de danger (CLP) :



GH302

GH307

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H225- Liquide et vapeurs très inflammables
H319- Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP)

P102- Tenir hors de portée des enfants
P210- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer
P241- Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique antidéflagrant
P280- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303+P361+P353- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU(ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501- Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH

EUH066- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3-Autres dangers.

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Nom du produit: Décireur
Révision: 28/04/2015
Date d'impression: 28/04/2015

Section 3. Composition/informations sur les composants.

3.1-Substances

Non-applicable.

3.2-Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Ethanoate d'éthyle	(n°CAS)141-78-6 (Numéro CE)205-500-4 (Numéro index)607-022-00-5 (n° REACH)01-2119475103-46	2.5-10%	F;R11 XI;R36 R66 R67
Dioxacyclopentane 1.3	(n°CAS)646-06-0 (Numéro CE)211-463-5 (Numéro index)605-017-00-2	75-100%	F;R11
4-Methylpentane-2-One	(n°CAS)108-10-1 (Numéro CE)203-550-1 (Numéro index)606-004-00-4	2.5-10%	F;R11 XI;R36/37 R66 R20

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Ethanoate d'éthyle	(n°CAS)141-78-6 (Numéro CE)205-500-4 (Numéro index)607-022-00-5 (n° REACH)01-2119475103-46	2.5-10%	Flam.Liq.2,H225 Eye Irrit.2.H319 STOT SE 3.H336

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Dioxacyclopentane 1.3	(n°CAS)646-06-0 (Numéro CE)211-463-5 (Numéro index)605-017-00-2	75-100%	Flam.Liq.2, H225 Eye Irrit.2.H319
4-Methylpentane-2-One	(n°CAS)108-10-1 (Numéro CE)203-550-1 (Numéro index)606-004-00-4	2.5-10%	Flam.Liq.2, H225 Eye Irrit.2, H319 Acute Tox.4 H332 STOT SE 3 H335

Nom du produit: Décireur
Révision: 28/04/2015
Date d'impression: 28/04/2015

Section 4. Premiers secours.

4-1-Description des premiers secours.

Premier soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: En cas de développement de symptômes : aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante, retirer immédiatement les vêtements contaminés
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Premier soin après ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

4-2-Principaux symptômes et effets ,aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement. Peuvent se produire : irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peuvent se produire : irritation des yeux.

4-3-Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5-1-Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: mousse, dioxyde de carbone (CO2) et poudre.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

5-2-Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. Ne pas respirer les fumées

5-3 Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6-1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas fumer. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
-------------------	--

6-1-1- Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6-1-2- pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6-2- Précautions pour la protection de l'environnement.

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6-3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Procédés de nettoyage	: Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Eliminer ce produit comme déchet dangereux.
-----------------------	---

6-4- Référence à d'autres sections.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultants du nettoyage.

Section 7. Manipulation et stockage

7-1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. N'utiliser que des appareils électriques antidéflagrants mis à la terre. Minimiser les étincelles statiques/éviter les feux instantanés. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
---	--

Nom du produit: Décireur

Révision: 28/04/2015

Date d'impression: 28/04/2015

7-2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Mesures techniques	: Entreposer dans un endroit accessible aux personnes autorisées.
Conditions de stockage	Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles-Ne pas fumer.
Produits incompatibles	: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
Matières incompatibles	: Emballages en matières plastiques.

7-3- utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8-1- Paramètre de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8-2- Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs inflammables.
Équipement de protection individuelle	: Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussière. Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains	: Gants en caoutchouc nitrile.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: tablier et bottes résistants aux solvants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9-1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique	: Liquide fluide
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH de la substance/mélange	: Neutre
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est	: 7.00
Point de fusion	: -95°C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 110 °C
Point d'éclair	: PE < à 23°C
Température d'auto-inflammation	: 237°C
Température de décomposition	: 250°C
Densité	: > 1
Solubilité	: Diluable

9-2- Autres informations.

COV(g/L)	: 950
Aucune donnée disponible	

Section 10. Stabilité et réactivité

10-1- Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10-2- Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10-3- Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10-4- Conditions à éviter

Éviter les chocs et les frottements. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ne pas utiliser d'outils pouvant générer des étincelles.

10-5- Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10-6- Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

Nom du produit: Décireur
Révision: 28/04/2015
Date d'impression: 28/04/2015

Section 11: informations toxicologiques

11-1-Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Irritation : Irritant pour les yeux.
Corrosivité : Non classé
Sensibilisation : Non classé
Mutagénicité : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité à doses répétées : Non classé.

Section 12: informations écologiques

12-1-Toxicité

Ecologie-eau : Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.

12-2-Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12-3-Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12-4-Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12-5-Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12-6-Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13-1-Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale(déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales

Section 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR/RID/ADNR/IMDG/ICAO/IATA

14-1-Numéro ONU

N°UN : 1993
N°UN (IATA) : 1263

14-2-Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES
Description document de transport : UN 1263 MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES,3,II,(D/E)

14-3-Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 3
Classe (IATA) : 3 -Liquides inflammables
Etiquettes de danger (ONU) : 3



14-4-Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14-5-Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

13-6- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14-6-1-Transport par voie terrestre

Danger n°(code Kelmer) : 33
Code de classification (ONU) : F1
Panneaux oranges :
Disposition spéciale (ADR) : 274601640C
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels : D/E
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exceptées (ADR) : E2
Code EAC : :3YE

14-6-2-Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14-6-3- Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14-7- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Section15 : Informations réglementaires

15-1-Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15-1-1-Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15-1-2-Directives nationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

15-2-Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section16 : Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal) Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist) Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225 Liquide et vapeurs très inflammables
H226 Liquide et vapeurs inflammables
H301 Toxique en cas d'ingestion
H302 Nocif en cas d'ingestion
H311 Toxique par contact cutané
H315 Provoque une irritation cutanée
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H331 Toxique par inhalation
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f Susceptible de nuire à la fertilité
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10 Inflammable
R11 Facilement inflammable
R22 Nocif en cas d'ingestion
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36 Irritant pour les yeux
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R41 Risque de lésions oculaires graves
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R62 Risque possible d'altération de la fertilité
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F Facilement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
T Toxique
Xi Irritant
Xn Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit